



Règlement du 5^{ème} trophée de la meilleure pizza en distributeur automatique PARIZZA le 1^{er} avril 2019



Article 1 : Le trophée de la meilleure pizza en distributeur 2019 est organisé par la société Adial en partenariat avec l'Association des Pizzerias Françaises et la Fédération des Pizzaiolos de France.

Article 2 : Le trophée de la meilleure pizza en distributeur se déroulera le lundi 1 avril 2019 à 17h sur le Stand ADIAL, à l'occasion du salon professionnel Parizza à Paris Porte de Versailles. L'inscription sera gratuite.

Article 3 : Peuvent y participer **exclusivement les propriétaires de distributeurs automatiques de pizzas ayant une activité professionnelle.**

Articles 4 : Les pizzaiolos fabriqueront **une pizza de composition libre** qui sera goûtée et annotée par un jury composé de professionnels de la pizza permettant de désigner la meilleure pizza en distributeur.

Article 5 : Les participants devront se présenter au stand ADIAL G52 –hall 7.2 avant 16h afin de déposer leur pizza, donner leurs réglages, récupérer leur dossard et remplir la fiche de participation avec le descriptif de la pizza. Les demandes d'inscriptions se font par mail auprès de la société ADIAL, à mireille.morel@adial-france.com, qui validera l'inscription par un mail de confirmation. Le nombre de participants est fixé à 15 maximum pour limiter la durée du trophée.

Article 6 : Pour la notation du concours, plusieurs critères seront pris en compte : aspect, température de sortie du distributeur, goût et cuisson. La Pizza sera présentée de façon anonyme, après sa sortie du four au jury. Chaque membre du jury attribuera une note pour le goût, la présentation et la cuisson.

Article 7 : Tous les participants devront déposer leur pizza fabriquée et montée dans leurs laboratoire (En aucun cas les pizzas pourront être montées sur le stand Adial) prête à cuire au distributeur sur le lieu de participation avant 16 h, afin qu'elle soit descendue en température avant cuisson. La seule obligation technique étant de présenter une pizza ronde d'un diamètre devant convenir à la taille des cartons de distributeur. La présentation de la pizza au jury se fera dans le carton. La pizza présentée au jury de façon anonyme, sera ensuite coupée en parts par le jury pour être goûtée et jugée. Les membres du jury attribueront une note pour chacune des qualités requises. Les notes données par chaque juge seront additionnées et le total déterminera la note finale pour le classement. Nul ne peut faire appel de la décision du jury. Les classements ainsi que les notes seront exposés au public à la remise des prix.

Article 8 : L'organisation se réserve tous les droits publicitaires concernant les vainqueurs et l'utilisation de tous les supports photographiques et vidéo sans aucun devoir envers les participants.

Article 9 : La remise des Trophées aura lieu le 1er avril 2019 à partir de 17h sur le Stand ADIAL. Les trois premiers pizzaiolos seront récompensés par la remise du Trophée. La remise des prix sera suivie d'un apéritif de clôture offert à tous les participants.

Article 10 : Le vainqueur du Trophée recevra un prix spécial de Champion de France de la Pizza catégorie distribution automatique par l'Association des Pizzerias Françaises. Il sera invité à la **remise des prix officiel de l'APF le lundi 1er avril à 17h**, sur l'espace officiel des concours de Parizza, au moment des remises de tous les titres.

